



COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE
FARBUS

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT

2₂

F. RAYMOND ARCHITECTE D.P.L.G. URBANISTE S.F.U.
18, rue Juge 75015 PARIS T : 01.40.59.00.50 F :01.40.59.01.04
E mail : f.raymond-architecte@worldonline.fr

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DECEMBRE 2004

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
COMMUNE DE FARBUS - PAS-DE-CALAIS 2
PLAN LOCAL D'URBANISME – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SOMMAIRE 2

- 1.01 Aménagement du centre du village 3
- 1.02 Zone à urbaniser 1 AU rue Lamartine 5

1.01 - AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

La mairie et l'église marquent le centre du village mais ne disposent pas actuellement de stationnement.

Le terrain situé en vis-à-vis de l'église dégage des vues intéressantes sur la campagne et les boisements environnants et il serait regrettable que des constructions viennent définitivement masquer cette perspective.

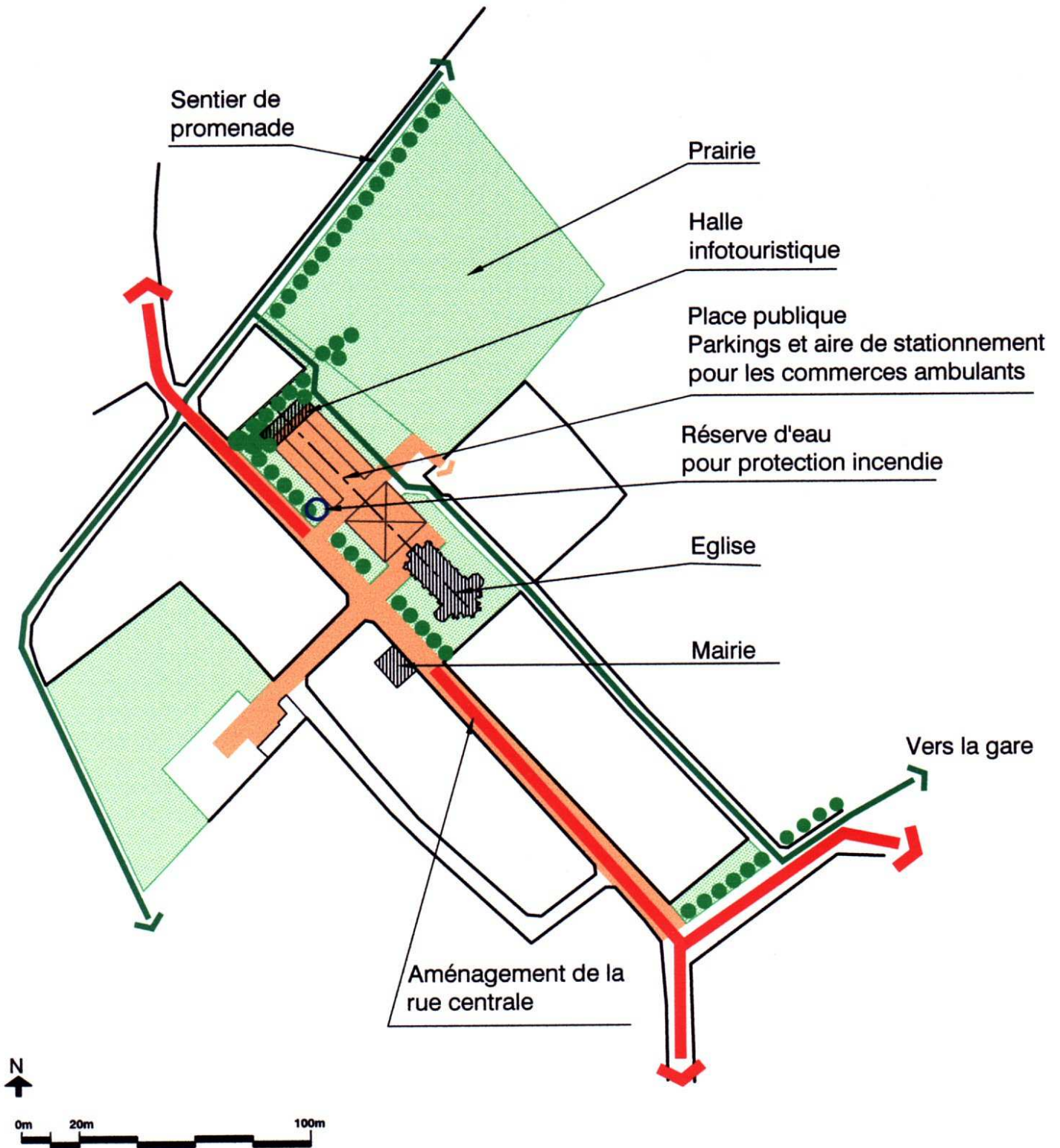
Le projet communal envisage l'acquisition de ce terrain afin de l'aménager en place publique ayant plusieurs fonctions :

- parking à usage mixte pour la mairie et l'église,
- espace de convivialité pour les manifestations diverses (fêtes, brocantes, marchés),
- point de départ vers les différents circuits de promenade de la commune,
- lieu d'arrêt des commerces itinérants.

Une petite halle pourrait être construite sur cette place avec information touristique.

L'aménagement de cette place traitée comme un espace traversant reliant la mairie et l'église pourrait s'accompagner d'une requalification de la rue de la République.

Un mail planté viendrait accompagner les beaux arbres existants sur le site qui seraient conservés.



AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE
SCHEMA INDICATIF

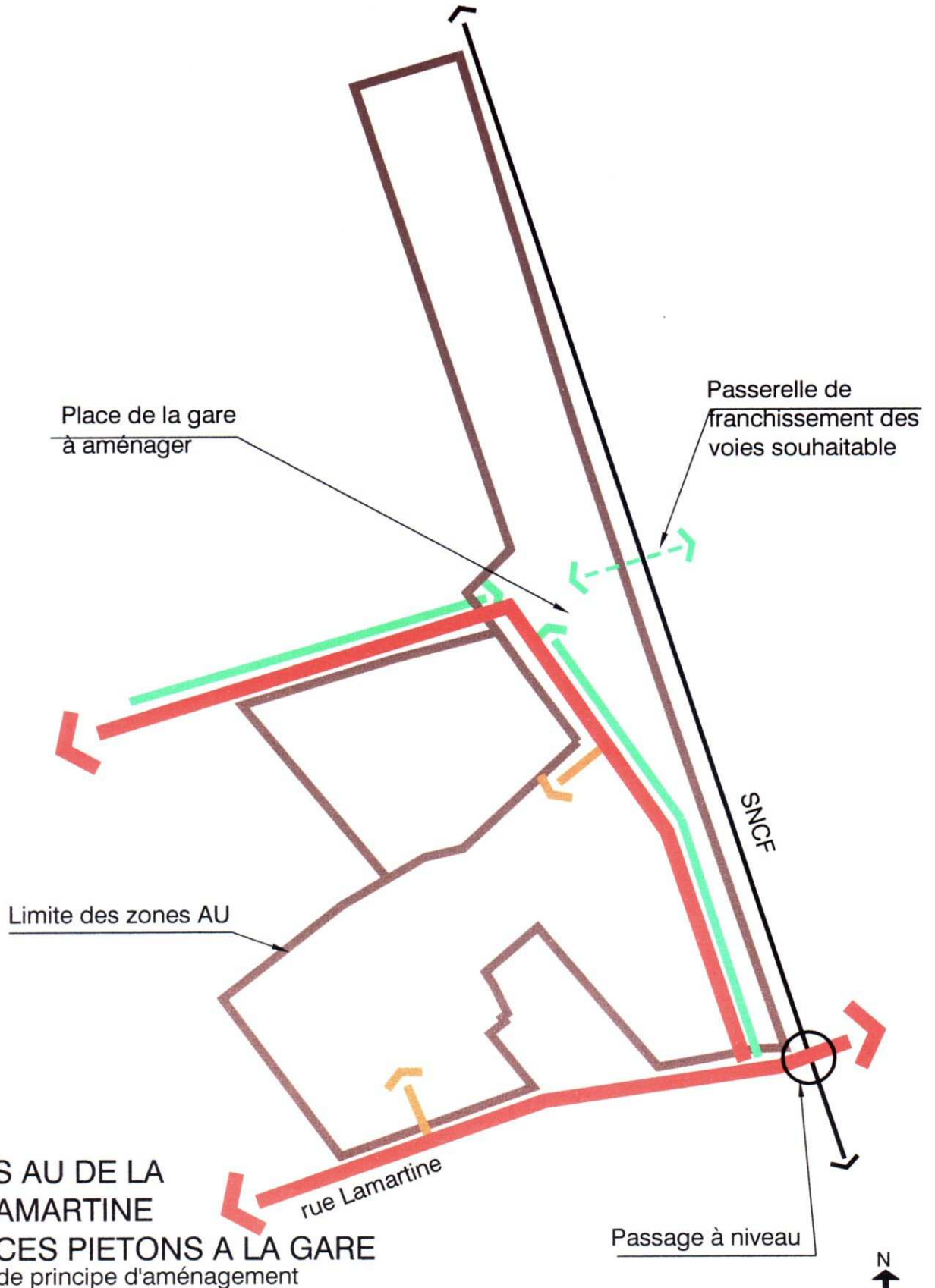
1.02 - ZONE A URBANISER 1AU DE LA RUE LAMARTINE :

La zone 1AU, située rue Lamartine, regroupe des terrains devant faire l'objet d'un aménagement d'ensemble d'une superficie de 3.7 hectares environ. Elle intègre les locaux désaffectés de la gare, l'objectif étant de créer autour de la gare un lieu de vie et d'animation. Une antenne de voirie, déjà dessinée dans le cadre du découpage parcellaire permettrait la réalisation d'un bouclage de voirie assurant la desserte de la partie arrière de la zone, ainsi qu'une liaison directe avec la gare toute proche. La place de la gare devra faire l'objet d'un traitement spécifique. Un projet de parking pour les bus scolaires rue Lamartine est par ailleurs à l'étude.

L'urbanisation de cette zone pourra se faire par phase, en fonction de la réalisation de la desserte en réseaux. Elle devra contribuer au renforcement du caractère groupé du village tout en permettant l'accueil de nouvelles populations.

La partie Nord de la zone pourra recevoir des activités artisanales ou industrielles non nuisantes, dans les constructions existantes ou après reconstruction de nouveaux bâtiments.

La desserte sera assurée par une voie située sur l'aire de manœuvre existante, avec rebroussement aménagé en extrémité.



ZONES AU DE LA
RUE LAMARTINE
ET ACCES PIETONS A LA GARE
Schéma de principe d'aménagement
Echelle : 1/2500 ème